

Même si les activités du PDIF n'ont pas toutes connu un succès égal, l'évaluation de l'efficacité du Programme pour la défense de l'industrie de la fourrure, faite en 1991, (une condition préalable contenue dans la demande originale de financement présentée par le MAINC au Conseil du Trésor) a permis de conclure au besoin constant d'un programme de défense de l'industrie de la fourrure qui soit plus axé sur le marché et plus efficace dans sa lutte contre les campagnes de groupes dénonçant le commerce de la fourrure.

Lorsque le PDIF s'est terminé en mars 1992, on pouvait donc s'attendre raisonnablement à ce qu'on le rétablisse avec de nouvelles orientations, afin de poursuivre les travaux amorcés en 1987. Par conséquent, en juin 1992, les ministères des Affaires indiennes et de l'Environnement ont proposé au Cabinet d'accélérer les activités au cours des cinq années suivantes pour que les producteurs de fourrure d'animaux sauvages puissent toujours vendre leurs produits sur le marché le plus important pour eux, l'Europe. Le MAINC a demandé 8,4 millions de dollars pour poursuivre ses programmes de formation des trappeurs autochtones, et de remplacement des pièges, de même que ses initiatives d'éducation du public. Pour sa part, le ministère de l'Environnement devait obtenir un financement à peu près équivalent à celui qu'il avait reçu en vertu du PDIF (3,8 millions), afin de terminer son programme de recherche en matière de piégeage et de mise à l'essai de pièges, de mise au point de normes et de formation des trappeurs non autochtones. Le ministère des Affaires extérieures n'a pas demandé de nouveau financement, affirmant que toute forme de contribution de sa part pourrait être fournie dans le cadre de ses programmes existants.

Tout en approuvant, en principe, le financement des activités de protection de l'industrie de la fourrure, le Cabinet a ordonné aux ministères de puiser des fonds dans leurs propres budgets.

En décembre 1992, le MAINC a obtenu l'autorisation du Conseil du Trésor d'allouer des fonds de son budget interne à un nouveau programme axé sur l'industrie de la fourrure. Le ministère a donc accordé, pour le premier exercice d'un programme quinquennal de 8,4 millions de dollars, une somme de 900 000 \$ à la formation des autochtones, à la consultation et à la défense de leurs droits. Le programme est expressément conçu pour préparer les trappeurs autochtones à répondre aux exigences du Règlement de la CE en matière d'importation de fourrure d'animaux sauvages.

En avril 1993, le ministère de l'Environnement a annoncé qu'il avait trouvé les ressources nécessaires pour prolonger jusqu'au 31 mars 1997 ses programmes de recherche, d'établissement de normes et d'agrément des pièges. Entre 1992 et 1997, il devrait consacrer 500 000 \$ par année aux recherches sur les pièges et 200 000 \$ par année aux normes et à l'agrément